

## Haute École Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine DESCRIPTION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Evaluation Only. Created with Aspose.Words. Copyright 2003-2023 Aspose Pty Ltd.

Social network

RS-34

Sous toute réserve des décisions du CNS (Conseil National de Sécurité) et des autorités de tutelle en fonction de l'évolution sanitaire.

Département : Techno		
Cursus: Rp	Orientation: ori	
Implantation : reyers Téléphone secrétariat : 0023433387		
Cycle: 2	Unité(s) d'enseignement pré-requise(s) : Social network	
Bloc d'études :3 Situation dans la formation : quadrimestre Q5 Niveau du cadre européen des certifications :	Unité(s) d'enseignement co-requise(s) : Social network	
niveau 5	Volume horaire (en présentiel) : 52h Nombre de crédits ECTS (= pondération de l'U.E.) :6 Obligatoire ou optionnelle Langue d'enseignement : Français Langue d'évaluation : Anglais	
Responsable de l'UE :	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : Eli (Digitalisation)	
CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT:  En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :		
Compétences * : Rigueur		
Capacités*:  * etre assidu en cours		
ACQUIS D'APPRENTISSAGE* SPÉCIFIQUES		

Created with an evaluation copy of Aspose. Words. To discover the full versions of our APIs please visit: https://products.aspose.com/words/



## Haute École Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine DESCRIPTION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

azer			
<u>CONTENU SYNTHÉTIQUE</u>			
qss			
SASPO:	SE		
MÉTHODES D'APPRENTISSAGE			
ор			
SUPPORTS DE COURS			
Support sur e-Campus	Obligatoire	En ligne**	
klm			
L'existence de support de cours obligatoire ne dispense pas de la p	orise de note de	l'étudiant.	
MODALITÉS D'ÉVALUATION			
Type d'évaluation			
ncj			
Calcul de la note de l'UE :			

Created with an evaluation copy of Aspose.Words. To discover the full versions of our APIs please visit: https://products.aspose.com/words/

<sup>\*</sup> Définitions:



## Haute École Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine DESCRIPTION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Article 15. - § 1er du Décret "paysage" du 7 novembre 2013:

<u>Acquis d'apprentissage</u>: énoncé de ce que l'étudiant doit savoir, comprendre et être capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage, d'un cursus ou d'une unité d'enseignement validée; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences;

Compétence : faculté évaluable pour un individu de mobiliser, combiner, transposer et mettre en œuvre des ressources individuelles ou collectives dans un contexte particulier et à un moment donné; par ressources, il faut entendre notamment les connaissances, savoir-faire, expériences, aptitudes, savoir-être et attitudes; Capacité : « activité intellectuelle stabilisée et reproductible dans des champs divers de la connaissance. » Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ?, ESF éditeur, 1988, p. 153-154 . Cette proposition suggère que la compétence serait une combinaison appropriée de plusieurs capacités dans une situation déterminée. <a href="http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/3650/34116\_091116.pdf">http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/3650/34116\_091116.pdf</a>, la compétence étant un « savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités, dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. » Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ?, ESF éditeur, 1988, p. 153-154

\*\*Un support obligatoire <u>doit</u> être mis en ligne, excepté s'il s'agit d'un livre protégé par le droit d'auteur (les articles par contre doivent être mis en ligne).

